

CONSEIL MUNICIPAL.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2016.

Étaient présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD (arrivé à 21h15), Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Étaient absents excusés : Mme Katia GAUDIN, M. Nicolas BROSSARD pour les comptes de gestion, les comptes administratifs 2015 et l'affectation des résultats (arrivé à 21h15).

Assistait également à la séance : M. Christophe PELTIER, Receveur Municipal.

Pouvoir : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-Christophe ROY a été élu secrétaire de séance.

1. COMPTES DE GESTION 2015 : COMMUNE – ASSAINISSEMENT.
2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 : COMMUNE – ASSAINISSEMENT.
3. AFFECTATION DES RÉSULTATS : COMMUNE.
4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2016.
5. DROITS DE PRÉEMPTION.
6. MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) – RÉNOVATION INTÉRIEURE DU GROUPE SCOLAIRE ANDRÉ BROUILLET – 1 ROUTE DE VERGNÉ 86400 SAVIGNÉ – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS.
7. QUESTIONS DIVERSES.

COMPTES DE GESTION : COMMUNE – ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les comptes de gestion.

COMPTES ADMINISTRATIFS : COMMUNE – ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire a présenté les comptes administratifs et s'est retiré. Mme Michelle CAILLAUD a été élue Présidente.

COMMUNE : Le compte administratif a été voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La section de fonctionnement est arrêtée à 776 261.27 € en dépenses et à 1 340 173.45 € en recettes soit un excédent de 563 912.18 €.

La section d'investissement, quant à elle, est arrêtée à 215 595.01 € en dépenses et à 186 668.31 € en recettes, soit un déficit de 28 926.70 €. Restes à réaliser en dépenses 105 649.99 €.

ASSAINISSEMENT : Le compte administratif a été voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La section de fonctionnement est arrêtée à 92 346.31 € en dépenses et à 122 557.10 € en recettes, soit un excédent de 30 210.79 €.

La section investissement est arrêtée à 333 432.18 € en dépenses et à 303 221.39 € en recettes, soit un déficit de 30 210.79 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence assainissement est assurée par le Syndicat Eaux de Vienne ; de ce fait, ces sommes vont être transférées au budget de la Commune puis reversées au Syndicat.

AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR LE BUDGET COMMUNAL :

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Investissement dépenses 59 137.49 € (déficit) = résultats cumulés investissement COMMUNE + ASSAINISSEMENT.
- Investissement recettes 134 576.69 € (réserves) = déficit investissement COMMUNE + Restes à réaliser.
- Fonctionnement recettes 473 848.80 € (excédent) = résultats cumulés investissement COMMUNE + ASSAINISSEMENT + CCAS – RAR. (Rappel : le budget annexe du CCAS a été dissout au 31 décembre 2015 – cf. délibération n° 2015/1105 du 24.11.2015).

Les résultats ci-dessus seront reportés au budget 2016 de la Commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2016 :

Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 février 2016.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ❖ Section G n° 1968 « Les Villiers ».
- ❖ Section G n° 390 « 2 Chemin des Pêcheurs », G n° 391 « Le Bourg », G n°1046 « Les Villiers » et G n° 1235 et n° 1968 « Le Bourg ».
- ❖ Section C n° 1122 « Les Grands Pâtis ».

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) – RÉNOVATION INTÉRIEURE DU GROUPE SCOLAIRE ANDRÉ BROUILLET – 1 ROUTE DE VERGNÉ 86400 SAVIGNÉ – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS :

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015/0309 en date du 12 mars 2015 approuvant le projet de rénovation intérieure du groupe scolaire André Brouillet – 1 route de Vergné 86400 Savigné et le plan de financement s'y rapportant.

Le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée. Pour ce faire, une procédure de consultation a été lancée le 4 février 2016. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la Nouvelle République le 08 février 2016 et a été dématérialisé sur la plateforme www.pro-marchespublics.com le 04 février 2016, pour une remise des plis le vendredi 26 février 2016 avant 12H00.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants avec leurs pondérations.

N° 1 - Valeur technique : 40 points (moyens humains et respect du planning, notices techniques des produits, mémoire environnemental : gestion des déchets, gestion des nuisances sonores ...).

N° 2 - Montant de l'offre : 60 points.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 29 février 2016. Les plis ont ensuite été remis à la Maîtrise d'œuvre pour analyse.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre le 03 mars 2016 et étudié par la Commission le 04 mars 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération de rénovation intérieure du groupe scolaire André Brouillet aux entreprises suivantes :

LOT N° 2 MENUISERIES EXTÉRIEURES :

Entreprise Ets SOUILLE pour les sommes de 6233,00€ HT pour la phase 1, et de 3678,00€ HT pour la phase 2.

Pour les lots 3 et 4 Mme Ginette BOUYER s'est retirée et n'a pas participé au vote.

LOT N° 3 - DOUBLAGE/CLOISONS/PLAFONDS/ISOLATION :

Entreprise MARQUIS & ROBERT SARL pour les sommes de 29380,00€ HT pour la phase 1, et de 30594,54€ HT pour la phase 2.

L'entreprise a prévu dans son devis un faux plafond acoustique dans tout l'établissement.

LOT N° 4 - MENUISERIES INTÉRIEURES :

Entreprise MARQUIS & ROBERT SARL pour les sommes de 1293,77€ HT Phase 1, et de 910,96€ HT pour la phase 2.

LOT N° 5 - REVÊTEMENT DE SOL/CARRELAGE/FAÏENCE :

Entreprise MARTAUD pour les sommes de 44672,10€ HT pour la phase 1, et de 37427,20€ HT pour la phase 2.

Après vérification sur place l'entreprise a recommandé la fourniture et pose d'une natte DITRA dans le préau (fissures au sol) et constatation de niveaux différents dans les salles de classe et dans les circulations donc fourniture supplémentaire pour la pose d'un ragréage.

Pour les lots 6, 7 et 8 MM. Roland VAILLIER et Mickaël COLIN se sont retirés et n'ont pas participé au vote. La présidence est assurée par Mme Maryvonne DELAGRANGE, 1^{ère} Adjointe.

LOT N° 6 - PLOMBERIE/SANITAIRE :

Entreprise SARL Roland VAILLIER pour les sommes de 10661,53€ HT pour la phase 1, et de 6669,85€ HT pour la phase 2.

LOT N° 7 - ÉLECTRICITÉ :

Entreprise SARL Roland VAILLIER pour les sommes de 15008,19€ HT pour la phase 1, de 7010,08€ HT pour la phase 2 et option pour les 2 phases de 5614,02€ HT (option : Alarme incendie phases 1 et 2).

LOT N° 8 - CHAUFFAGE :

Entreprise SARL Roland VAILLIER pour les sommes de 5957,25€ HT avec l'option de 4200,00€ HT pour la phase 1, et de 6315,24€ HT avec l'option de 4200,00€ HT pour la phase 2. (Option : Reprise isolation des tuyauteries chauffage dans les combles).

LOT N° 9 - PEINTURE :

Entreprise SAS BOUCHET FRÈRES pour les sommes de 8006,16€ HT pour la phase 1, et de 9120,22€ HT pour la phase 2.

RÉCAPITULATIF TOTAL DES TRAVAUX :

TOTAL 1^{ère} PHASE : 130 026.02€ HT

TOTAL 2^{ème} PHASE : 105 926.09€ HT

TOTAL DES DEUX PHASES : 235 952.11€ HT

- **D'autoriser M. le Maire à signer les pièces des marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées.**

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.